



1

Jours

# Protéger sa marque

dans JURIDIQUE - PROPRIETE INTELLECTUELLE / Réf : JUR-PRIN-5

## Objectifs de la formation

- Gérer les principes fondamentaux du droit des marques
- Déposer et renouveler une marque
- Faire valoir ses droits auprès des juridictions

## Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

### Matin

#### 1. Examiner les conditions pour déposer une marque

- Pourquoi déposer une marque ?
- Ce qui peut être protégé
- Ce qui ne peut pas être protégé
- Les conditions à respecter

#### 2. Identifier les étapes à respecter

- Qui peut déposer ?
- Quand déposer ?
- Combien coûte un dépôt ?
- Les 10 étapes clés du dépôt

### Après midi

#### 3. Gérer sa marque et son évolution



- Signaler un changement ou une erreur
- Transmettre ou exploiter une marque
- Renouveler sa marque
- Renoncer à sa marque
- Se protéger à l'étranger
- S'opposer à l'enregistrement d'une marque

#### 4. Utiliser des outils pratiques

- La base Marques
- Le BOPI Marques
- Les textes de référence et documents pratiques
- Les formulaires Marque
- Les tarifs et paiement
- Les directives marques
- Notions de fiscalité des marques

### Pré-requis

Aucune connaissance préalable n'est requise pour suivre cette formation

### Public cible

Entreprise et collectivité territoriale, juriste d'entreprise, service commercial, communication, tourisme, créateur et chargé d'opération marketing

### Pédagogie

#### Méthodes pédagogiques :

- Utilisation de méthodes affirmatives permettant aux apprenants de découvrir un nouveau contenu. Afin de faciliter l'apprentissage, le formateur veillera à adopter une structure claire et efficace.
- Le formateur utilisera de nombreux exemples, comparaisons et images afin d'illustrer son propos. Il s'adaptera au nombre d'apprenants mais également à leur capacité d'adaptation.



## Modalités d'évaluation :

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- L'évaluation pourra prendre la forme d'un QCM ou de questions orales.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation.

